

Groupe Open  
Assemblée générale du 19 mai 2021  
Dix-huitième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et  
de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel  
de souscription au profit de catégories de bénéficiaires

ACA Nexia  
Membre de Nexia International  
31, rue Henri Rochefort  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 640 000  
331 057 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Groupe Open

Assemblée générale du 19 mai 2021

Dix-huitième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, réservée aux membres des organes sociaux (étant d'ores et déjà précisé que ne seront pas concernés MM. Frédéric Sebag et Laurent Sadoun) et aux managers de la Société et de ses filiales qui participent aux différents comités de management (comité exécutif, comité de directions opérationnelles), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, étant précisé que les valeurs mobilières ne feront pas l'objet d'une cotation et ne pourront être exercées que sous réserve d'atteinte de performance de la société.

Le nombre global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à 900 000, soit une augmentation du capital maximale de € 150 000.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Le conseil d'administration n'a pas justifié dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Paris et Paris-La Défense, le 27 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ACA Nexia  
Membre de Nexia International

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:  
*Fabrice Huglin*  
8442C94886C0481...

Fabrice Huglin

Jean-Christophe Pernet